

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2025

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA
RAPPORT FINANCIER ANNUEL
31 MARS 2025

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15
ANNEXE A - DONS ET CAMPAGNES DE FINANCEMENT	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'organisme;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'organisme    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme    cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 14 août 2025

¹ Par comptable professionnel agréé auditeur, permis de comptabilité publique n° A129449

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025 \$	2024 \$
PRODUITS		
Subventions		
Sport Canada (note 9)	381 400	388 899
Emploi-Québec	38 888	41 037
Dons - Télémartketing	308 585	323 395
Contributions des athlètes	64 836	7 986
Dons et commandites	45 440	11 824
Revenus de cotisations	16 853	3 358
Revenus d'intérêts	6 239	6 120
	<u>862 241</u>	<u>782 619</u>
CHARGES		
Fonds Sport Canada		
Rémunération, frais et charges sociales	170 500	162 000
Fonctionnement et programmes de soutien	107 760	131 260
Gouvernance	55 000	40 000
Administration générale	38 140	38 140
Langues officielles	10 000	10 000
Sport sécuritaire et équité des genres	-	7 500
	<u>381 400</u>	<u>388 900</u>
	<u>480 841</u>	<u>393 719</u>
Fonds administration et Fonds sport de l'ASSC		
Frais de collecte de fonds - Télémartketing	228 348	240 171
Frais reliés à la participation des équipes canadiennes	209 967	-
Autres frais administratifs	83 531	43 387
	<u>521 846</u>	<u>283 558</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(41 005)</u>	<u>110 161</u>

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	Investi en immobi- lisations \$	Non affectés \$	2025 Total \$	2024 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	710	248 170	248 880	138 719
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(694)	(40 311)	(41 005)	110 161
Acquisition d'immobilisations	<u>1 934</u>	<u>(1 934)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>1 950</u></u>	<u><u>205 925</u></u>	<u><u>207 875</u></u>	<u><u>248 880</u></u>

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA

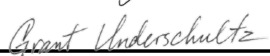
BILAN

AU 31 MARS 2025

	2025 \$	2024 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	179 412	123 835
Placements (note 3)	120 000	114 500
Débiteurs (note 4)	24 348	22 711
Frais payés d'avance	<u>36 351</u>	<u>73 423</u>
	360 111	334 469
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>1 950</u>	<u>710</u>
	<u><u>362 061</u></u>	<u><u>335 179</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	28 180	38 639
Produits perçus d'avance (note 7)	<u>126 006</u>	<u>47 660</u>
	<u>154 186</u>	<u>86 299</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATION	1 950	710
NON AFFECTÉ	<u>205 925</u>	<u>248 170</u>
	<u>207 875</u>	<u>248 880</u>
	<u><u>362 061</u></u>	<u><u>335 179</u></u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025 \$	2024 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(41 005)	110 161
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	694	1 483
	<u>(40 311)</u>	<u>111 644</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Placements	(5 500)	(5 500)
Débiteurs	(1 637)	(1 054)
Frais payés d'avance	37 072	(43 816)
Créditeurs	(10 459)	(791)
Produits perçus d'avance	<u>78 346</u>	<u>32 646</u>
	<u>97 822</u>	<u>(18 515)</u>
	57 511	93 129
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(1 934)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	55 577	93 129
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>123 835</u>	<u>30 706</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>179 412</u></u>	<u><u>123 835</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC. est un organisme d'envergure nationale qui organise et offre aux athlètes sourds de réaliser leurs rêves en participant à des événements sportifs à l'échelle mondiale. Elle est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi sur les compagnies du Canada le 24 janvier 2007.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds administration. Le fonds Sport Canada présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la subvention de Sport Canada.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Contribution des athlètes

Les produits de contribution des athlètes sont constatés lorsque l'événement a lieu.

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Comptabilisation des produits (suite)

Inscription des membres

Les produits relatifs aux inscriptions sont constatés linéairement sur la durée couverte par l'inscription.

Apports reçus sous forme de biens et de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme recourt aux services de nombreux partenaires et bénévoles et reçoit des biens gratuits dont il n'est pas toujours possible d'évaluer la juste valeur. Ces services et biens ne sont constatés aux résultats que lorsqu'il est possible d'apporter une évaluation raisonnable.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilations de charges communes

L'organisme présente plusieurs de ses charges ventilées par projet. Les salaires sont ventilés en fonction du prorata des heures travaillées suivant le projet. Les autres charges communes aux projets sont ventilées suivant l'utilisation attribuée à chaque projet.

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et les passifs non monétaires et les revenus et les charges découlant des opérations en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change découlant de la conversion sont inclus dans les résultats et ne sont pas significatifs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Méthodes	Période
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Autres	Amortissement linéaire	3 ans

3 - PLACEMENTS

	2025 \$	2024 \$
Placement, taux 4,7% échéance le 27 janvier 2025	-	54 500
Placement, taux 6% échéance le 2 février 2026	60 000	60 000
Placement, taux 2,5% échéance le 28 janvier 2026	60 000	-
	<u>120 000</u>	<u>114 500</u>

4 - DÉBITEURS

	2025 \$	2024 \$
Subvention à recevoir	7 597	7 668
Taxes à la consommation	12 310	13 951
Autres montants à recevoir	4 441	1 092
	<u>24 348</u>	<u>22 711</u>

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement	Valeur	Valeur
	\$	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	11 595	9 645	1 950	710
Autres	<u>1 031</u>	<u>1 031</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>12 626</u>	<u>10 676</u>	<u>1 950</u>	<u>710</u>

6 - CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	27 527	30 784
Salaires et vacances	<u>653</u>	<u>7 855</u>
	<u>28 180</u>	<u>38 639</u>

7 - PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Les produits perçus d'avance représentent des sommes reçues par des athlètes pour s'inscrire dans des compétitions qui vont être organisées à l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des produits reportés sont les suivantes :

	Solde		Constaté à	Solde
	31 mars 2024	Octroi	titre de	31 mars 2025
	\$	\$	produits	\$
	\$	\$	\$	\$
Contributions des athlètes	47 660	126 006	47 660	126 006

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

8 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Marge de crédit

L'organisme procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

9 - SPORT CANADA

	2025	2024
	\$	\$
Subvention régulière	381 400	381 400
Sport sécuritaire sur les commotions cérébrales	-	7 500
	<u>381 400</u>	<u>388 900</u>

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

31 mars 2025

ANNEXE A - DONS ET CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Exercice	Produits bruts	Honoraires	Produits nets	Pourcentage des produits nets
	\$	\$	\$	%
2025	308 585	228 818	79 767	25,85%
2024	323 395	240 171	83 224	25,73%
2023	286 271	218 704	67 567	23,60%
2022	349 712	272 846	76 866	21,98%
2021	328 126	222 117	106 009	32,31%